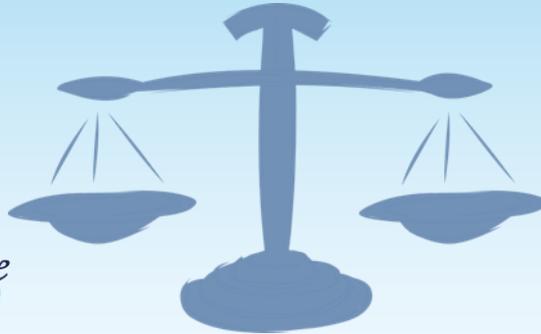


# Forfait-Jours DEA et Agences Groupes : L'UNSA-Ferroviaire obtient l'équité de traitement pour les chargés-es de clientèle



Paris, le 16 octobre 2017

## RAPPEL DES FAITS :

Les chargés-es de clientèle des Agences Groupes et DEA (Direction des Entreprises et Agences de Voyages) relevaient du régime B 10, titre III, c'est-à-dire **non soumis à tableau de service**. La Direction avait décidé d'exclure une partie de ces personnels du dispositif (notamment les agents à la qualification E), alors que leur métier est assimilable à celui des VRP.

**Pour l'UNSA-Ferroviaire, cette décision était incompréhensible.**

L'UNSA-Ferroviaire était intervenue lors des commissions de suivi du Forfait-Jours des 7 juillet et 26 août ainsi que lors de la DCI « Forfait-Jours » du 1<sup>er</sup> septembre pour que l'ensemble de ces commerciaux soit éligible au Forfait-Jours.

Au vu des arguments présentés par la délégation UNSA-Ferroviaire, la DRH Ferroviaire reconnaissait que cette population devrait relever du Forfait-Jours.

**Le 13 octobre, lors d'une rencontre avec la Direction, la DRH Mobilités nous a confirmé que, suite à la demande de l'UNSA-Ferroviaire, tous les chargés de clientèle des DEA et Agences Groupes sont désormais éligibles au Forfait jours.**

**Pour officialiser cette information, la Direction Mobilités attend les éléments de la DRH du ferroviaire (à savoir les différents comptes rendus des réunions et DCI), mais a déjà intégré ce nouveau paramètre.**

L'UNSA-Ferroviaire défend les droits et intérêts de tous les salarié-e-s.



UNSA-Ferroviaire  
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS  
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65  
E-mail : [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)





...à L'UNSA  
on s'occupe  
de moi...



*Hotline Forfait-Jours  
Prolongation Exceptionnelle*

**Accord Forfait-Jours au GPF SNCF**